



MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

FORMULAIRE DE PROCURATION

Assemblée générale extraordinaire virtuelle du jeudi 22 février 2024 à 9 h 30

Veillez noter qu'étant donné que l'assemblée se tiendra à distance, **nous ne pouvons accepter qu'un seul représentant pour des raisons d'authentification et de gestion des droits de vote.**

IMPORTANT : Le représentant doit avoir une adresse courriel, une connexion internet et l'équipement requis pour participer et exercer les droits qui lui seront conférés.

Désignation du représentant et procuration pour exercer votre droit de vote lors de l'assemblée :

No membre :

Nom du membre :

Adresse :

Ville, Province, Code postal :

Conformément au Règlement intérieur de la Mutuelle, vous devez désigner un Représentant (fondé de pouvoir)* pour participer et voter en votre nom lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2024. Ce Représentant (fondé de pouvoir) doit être désigné par résolution.

Pour être valable, cette procuration doit être reçue par la Mutuelle au plus tard deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée, soit le 19 février 2024, à 23 h 59.

Nom du Représentant EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Adresse courriel du Représentant

Désigné par :

Personne dûment autorisée à signer pour le membre par
résolution (président ou vice-président)
EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

Signature

Date

*** Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 287 de la Loi sur les assureurs, un fondé de pouvoir ne peut représenter plus d'un membre.**

Pour une meilleure planification, nous vous demandons de nous retourner cet avis dûment rempli dès que possible.

Par courrier : Jean Aubuchon, 1155 Metcalfe, suite 1562, Montréal (Québec) H3B 2V6 ou

Par courriel : secretaire@cmae.ca